

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 24 AOUT

Gare au Dictateur!

M. Henry Maret nous menace d'un dictateur à cause de la loi contre l'anarchie qui attende suivant lui, d'une façon irrémédiable, au principe de liberté générale. M. Maret est bien bon de nous prévenir et nous le remercions sincèrement de sa sollicitude. Il est vrai que, entre un fils de Caserio et un dictateur, fût-il un nouveau Sylla, même un nouveau Bonaparte, notre choix se fixerait immédiatement.

Les adversaires des radicaux, selon M. Henry Maret, font le lit du dictateur; et notre confrère ne leur accorde même pas l'excuse de l'inconscience, car — étant en veine de prédiction — il annonce que les gouvernants d'aujourd'hui seront les sénateurs et les chambellans du prochain empire. M. Henry Maret connaît trop bien son « Louis Blanc » et son « Michelet » pour qu'on ait besoin de lui rappeler que les sénateurs et les chambellans du despotisme se recrutent surtout, avec une facilité déshonorante, parmi les gens qui affectaient auparavant l'ardeur la plus excessive et la plus intransigeante pour la liberté. Ce sont les Fouché et les Barras, c'est-à-dire les plus « radicaux » de la Convention nationale, qui font la courte échelle à Bonaparte; et quand l'Empire est fait, le Conseil d'Etat et le Sénat se peuplent, tout naturellement, d'anciens terroristes, autrefois les plus hautains et les plus sanguinaires de la bande, aujourd'hui les plus bas prosternés.

Telle est la leçon de l'histoire. D'ailleurs, M. Henry Maret plaisante évidemment quand il prétend que la dictature se prépare parce qu'un gouvernement veut faire son devoir en protégeant la vie humaine et le travail humain contre les entreprises de quelques scélérats bardés de sophismes humanitaires. C'est une simple plaisanterie. Jamais, en effet, on n'a vu la dictature, sous aucune forme, succéder à un régime qui s'était efforcé d'assurer l'ordre public afin de favoriser le plein épanouissement de la liberté individuelle. Ce sont les excès de la licence qui font vraiment, pour parler comme M. Henry Maret, « le lit du despotisme ». Quand une nation a renversé un gouvernement monarchique pour se confier à la liberté, et que la liberté a dégénéré en licence, il arrive que le peuple, déçu dans ses plus chères espérances, dégoûté par l'échec de l'essai loyal qu'il a tenté, se confie à un « sauveur » pour rétablir un peu d'ordre dans l'organisme social entièrement troublé. Nous savons, nous, que ce remède est pire que le mal: et si nous résistons avec tant d'énergie aux dangereuses suggestions de l'intransigeance, c'est précisément pour épargner à notre pays le retour de ces crises d'affolement où l'on a vu déjà la France, écorchée par le triomphe de l'anarchie, subir la fatalité du Césarisme.

Les vrais précurseurs de la dictature, ce sont donc, non pas les gouvernants qui font leur devoir en maintenant le principe d'autorité sous le contrôle permanent du suffrage universel souverain, mais les radicaux et les socialistes qui oublient l'expérience du passé, éternent la défense sociale et plaident sans

cesse les circonstances atténuantes pour les anarchistes en maudissant et conspuant l'œuvre des républicains de gouvernement. Qu'ils prennent garde! S'ils parvenaient à convaincre l'opinion publique de l'inanité ou de l'iniquité de nos efforts, ce n'est pas, comme ils disent, la « République bourgeoise » qu'ils auraient tuée, c'est la République tout court qui serait moribonde. Et c'est alors que le « sauveur » apparaîtrait: et c'est eux qui l'auraient amené par la main.

Inventeurs, garde à vous!

Il paraît que, décidément, M. le général Mercier tient à se poser comme l'ennemi personnel des inventeurs. Un certain nombre de militaires en activité de service, s'imaginant pouvoir mieux employer leurs loisirs qu'aux flâneries de la cantine et du mess, se sont mis à piocher les améliorations qui pourraient être apportées soit dans l'armement, soit dans l'équipement de nos troupes. Parmi eux, beaucoup ont adressé les résultats de leurs travaux, sous forme de plans, dessins, mémoires, à la commission présidée par l'honorable M. Mascart, la même qui eut à s'occuper récemment des propositions de M. Turpin.

Il n'est pas étonnant que l'idée leur en soit venue puisque ladite commission a été formée tout exprès pour examiner les projets émanés de l'initiative individuelle et se rattachant à cette catégorie d'études, — à telles enseignes qu'elle a reçu ce titre significatif: Commission des inventions utiles à l'armée.

M. le général Mercier n'a pas pensé qu'une façon de procéder si simple fût tolérable; et il vient de l'interdire par une circulaire prescrivant l'envoi au ministre de la guerre lui-même de tous plans ou exposés d'inventions « revêtus de l'avis favorable ou défavorable des » chefs de corps.

Que la communication à qui de droit soit faite par l'intermédiaire du chef de corps — passe. Ce n'est rien que l'application du fameux principe de la « voie hiérarchique ». Mais que vient faire là « l'avis favorable ou défavorable » de ce supérieur, compétent ou incompétent, d'ailleurs, en raison de mille circonstances, forcément partial et dont le jugement sera presque toujours influencé par des considérations extra-techniques? Franchement, ce n'était pas la peine de faire appel aux plus grands savants du pays, d'aller chercher à l'Institut les plus hautes illustrations de la science, pour faire devancer leur jugement par celui d'un chef de corps qui, neuf fois sur dix, n'entendra goutte à ce qu'il doit juger.

On ne pouvait rien imaginer de plus ingénieux, de plus logique et de plus patriotique.

Actuellement, quand il plaira à la direction du génie, à celle de l'artillerie, à celle de l'infanterie ou de la cavalerie d'étouffer, comme c'est l'ont déjà fait quelquefois, une invention utile, elles le pourront sans risque. Sous la pression de la Chambre, en vue de sauvegarder un intérêt national de la plus haute portée, le gouvernement avait réalisé une réforme applaudie par tous les patriotes. Le ministre de la guerre la supprime. C'était fatal. Ramollot ne perd jamais ses droits, et son règne, surtout en France, est éternel.

INFORMATIONS

La santé de M. Dupuy

M. Dupuy a fait, mercredi, une courte promenade dans le parc de Vernet et va beaucoup mieux; il a reçu, hier, très affablement, le conseil municipal de Vernet-les-Bains; on croit par conséquent qu'il ne partira pas pour Ille-sur-Tet avant demain.

Rien n'est plus absolument faux que les récits fantastiques d'arrestations accomplies ici qui font le tour de la presse.

Il est faux qu'un avocat de Perpignan ait été arrêté; il est faux qu'on ait retenu en état d'arrestation comme anarchiste un baigneur. Ce qui est vrai c'est que ce monsieur, riche propriétaire de l'Aude, voulait pénétrer quand même dans l'hôtel du Portugal et qu'il tint des propos très peu respectueux sur le président du conseil, disant: « Je suis socialiste et je viens voir Dupuy pour qu'il me paye un bock ». Devant une pareille attitude, les agents amenèrent le touriste devant M. Hennion, qui, après une sermon, lui offrit le bock sollicité et l'envoya finir la soirée au Casino.

Indisposition du Tsar

L'empereur est légèrement souffrant de l'influenza. Son état n'inspire aucune inquiétude.

Il a besoin de quelques jours de repos après les fatigues résultant des manœuvres auxquelles il a pris part.

La tête de Caserio

La tête de Caserio aurait été, le jour même de l'exécution, retirée de l'ossuaire du cimetière de la Guillotière et transportée à la Faculté de médecine, dans le laboratoire du docteur Lacassagne, où le moulage a été pris.

Canard allemand

Le bruit qui avait couru à Berlin que M. Crispi était mort est faux. C'est une manœuvre de Bourse.

M. Crispi est en très bonne santé.

Blâmes officiels à des fonctionnaires de la marine

Le haut personnel de la marine a été vivement ému par une note d'allure officielle annonçant qu'à la suite de son inspection dans les arsenaux et établissements de la marine, M. Félix Faure a infligé des blâmes officiels à plusieurs fonctionnaires de son département. « Ces blâmes, ajoutait la note, seront insérés au Bulletin officiel et sur les carnets des fonctionnaires auxquels ils ont été adressés ».

A Madagascar

Le prince Henri d'Orléans, et M. Jean de Grandmaison, frère de notre député, sont arrivés, le 21 juillet, à Tananarive (Madagascar).

Entre député et préfet

Lundi dernier, avant la réunion du Conseil général, M. Pointu-Norès, préfet de l'Eure, vint s'excuser auprès de M. Lorient de ne pas avoir remarqué celui-ci, accompagné de M^{me} Lorient, il y a peu de semaines; mais M. Lorient, n'acceptant pas les excuses de M. le Préfet, lui répondit grossièrement.

M. Pointu Norès, se trouvant insulté par le procédé discourtois du député de Pont-Audemer, constitua ses témoins, qui sont M. le général Martin et M. Montagne, lieutenant-colonel du 28^e de ligne. Ceux de M. Lorient sont MM. Isanbart et Modeste Leroy, députés.

Massacre d'un missionnaire Poitevin en Chine

Le ministre des affaires étrangères a reçu la dépêche suivante:

« M. Jean-Marie Joseau, prêtre des Missions étrangères, missionnaire apostolique en Corée, originaire du diocèse de Poitiers, né en 1866, parti en 1888, a été massacré le 16 juillet dernier, par des soldats chinois débandés. »

Soldat anarchiste et déserteur

Le soldat avocat, Crémieux, du 58^e, qui avait déserté sous le coup d'une arrestation pour propagande anarchiste, a été ramené avant-hier soir à son corps à Nice.

La guerre Sino-Japonaise. — La fille de l'empereur du Japon

Pas de nouvelles de la grande bataille annoncée avant-hier.

Londres, 23 août. — La nuit dernière, la légation de Chine a reçu un télégramme l'avisant que le général Yeh était parvenu à faire sa jonction avec les forces du Nord, marchant sur Séoul.

A la suite de la grande réponse populaire faite à l'emprunt de 50 millions de dollars, la noblesse japonaise seule a souscrit 80 millions de dollars, se refusant à recevoir aucun intérêt.

Une jeune et jolie personne, qui s'intéresse tout particulièrement, on le comprend, à la guerre entre les Japonais et les Chinois, se trouve, nous dit-on, à Montdidier, depuis quelques jours.

C'est la propre fille de l'empereur du Japon, âgée de quinze ans, qui passe dans cette ville une partie de ses vacances avec ses dignes institutrices, les Dames de Saint-Maur, de la maison de Paris.

Les crabes de La Roche-sur-Yon

Des crabes, habituellement désignés sous le nom de « chanères », et vendus sur le marché, ont occasionné divers cas d'empoisonnement en ville.

Le nombre des victimes a été d'une vingtaine de personnes, toutes plus ou moins dangereusement atteintes. Il y a même à déplorer une mort: celle d'un manœuvre, Joachim Dupuy, âgé de vingt-cinq ans. Le pauvre homme avait mangé un crabe entier.

Terrible accident à Biarritz

Un affreux malheur s'est produit, avant-hier, à Biarritz.

En face de la villa Marella, se baignaient quelques jeunes gens de quinze à seize ans. Ils furent emportés par le courant.

Deux d'entre eux, après de terribles efforts pour regagner la côte, coulèrent à pic. Un troisième fut repêché dans un état inquiétant.

Accident au champ de manœuvres de Reims

Avant-hier matin, M. de Moucheron, lieutenant au 14^e régiment de dragons, a fait une chute assez grave sur le champ de manœuvres.

Désarçonné par son cheval, il tomba la tête la première; une fois à terre, il reçut les coups de pied des chevaux qui venaient derrière lui.

L'officier, aussitôt relevé, fut transporté à

L'hôpital militaire, où il reçut les soins de M. le médecin-major Renaux.
Son état est grave.

Le choléra en Autriche-Hongrie
Le choléra fait des progrès inquiétants en Autriche. Du 20 au 21 on a constaté 17 nouveaux cas et 9 décès en Bukovine, et 187 cas et 109 décès en Galicie.

Le rapport du nombre des décès au nombre des cas est alarmant.

Violation de la frontière turque
Plusieurs milliers de soldats persans ont franchi la frontière turque près de Sulemancili.

Des troupes ont été envoyées contre eux.

Pendant des régates. — Huit noyés
On télégraphie de Saint-John (Nouveau-Brunswick), le 22 août :

« Hier, pendant les régates, le yacht *Primrose*, incapable de lutter contre la violence de la tempête, a sombré.

» Les huit personnes qui le montaient ont péri. »

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort de M. de Boisgelin, fils aîné du marquis de Boisgelin et de la marquise, née Sallony ; il avait épousé M^{lle} de Raigecourt-Gournay.

M. de Boisgelin appartenait à la branche aînée de cette illustre maison, une des plus anciennes de la Bretagne, branche aînée qui vint s'établir en Provence, à la fin du siècle dernier. La branche cadette, restée en Bretagne, habite la terre patrimoniale que possédait déjà, en 1466, Geoffroy de Boisgelin.

Les Boisgelin portent : écartelé aux 1 et 4 de gueules, à la molette d'éperon de 3 rais ; aux 2 et 3, d'azur plein.

Devise : *in virtute vis*.

Ils ont contracté des alliances avec les de la Roche Jagu ; de la Bourdonnaye ; d'Harcourt ; de Carné ; de Gamaches ; de Gramont d'Aster ; de Dreux-Brézé ; de Noailles ; et, dans ces derniers temps, avec les de Lanjuinais ; de Janzé ; Pozzo di Borgo ; le Pelletier de Morfontaine ; Seillière ; de Drée ; de Clerc ; de Raigecourt-Gournay, etc.

BULLETIN FINANCIER

23 août 1894.

La Bourse est hésitante, mais il ne faut pas prêter grande attention à ces petits mouvements. La spéculation ne se réveillera probablement qu'à l'approche de la liquidation. Les places étrangères sont fermes.

Le bilan de la banque présente les différences suivantes. L'encaisse augmente de 9 millions 500,000 fr.

Le Portefeuille de Paris diminue de 1 million. Celui des succursales de 17 millions.

Au passif, la circulation des billets diminue de 41 millions. Le compte courant du Trésor passe de 236 à 243 millions.

Le 3 0/0 cote 103.32, s'élève à 103.42 1/2 et ne s'éloigne guère du cours de 103.40.

Le Foncier s'avance à 903. La Société Générale est ferme à 462.50. Même note pour le Comptoir National d'Escompte à 513.75.

Très bonne tenue de nos grands chemins. Orléans, 4,480. Lyon, 4,390.

Les chemins orientaux sont à 547.50.

L'Italien est mieux tenu qu'hier. Hausse de l'Extérieure à 66 5/8. Les autres fonds varient peu. La Banque des Pays-Autrichiens s'avance à 542.50.

La Langlaagte cote 410.62. La Mossamédès est demandée à 32 fr. La Compagnie commence l'exploitation de commerce dans de vastes concessions.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 24 Août

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 19°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 20°
Midi,	761 m/m	au-dessus 27°
Hausse,	3 m/m	
Baisse,	0 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 13°

L'ouverture de la Chasse

Le ministre de la justice, qui fait l'intérim du ministère de l'intérieur, a arrêté la liste des départements dans lesquels, sur la demande de plusieurs Conseils généraux, la date d'ouverture de la chasse, fixée au 26 août, doit être reportée au 2 septembre par suite du retard des moissons dans ces départements.

Cette mesure s'applique aux onze départements suivants :

Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure (partie sud), Cher, Loir-et-Cher, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Haute-Marne, Aube, Loiret.

Comme on le voit, le ministre a fait droit au vœu de notre Conseil général en reportant au 2 septembre l'ouverture de la chasse en Maine-et-Loire.

Nous donnons l'arrêté qui vient d'être pris à cet effet.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Art. 1^{er}. — L'ouverture de la chasse dans le département de Maine-et-Loire, précédemment fixée au dimanche 26 août 1894, est reportée au dimanche 2 septembre prochain.

Art. 2. — Le présent arrêté sera immédiatement publié et affiché par les soins de MM. les maires dans toutes les communes du département.

Fait à Angers, le 22 août 1894.

Le Préfet, HERMANN LIGIER.

SAUMUR

Une rafale

Ce matin, vers 5 heures, une forte rafale de vent, accompagnant le vol rapide d'un amas de nuées noires comme de l'encre où grondait le tonnerre, traversait la place de la République (alias de l'Hôtel-de-Ville). Ses dégâts apparents se sont bornés à la fracture en deux morceaux d'un arbre du Square — un *rutela* ou *rupela grata*, nous a-t-on dit, mais nous n'osons pas aventurer une appellation botanique hors de notre compétence — et à l'enlèvement d'un globe de verre.

Cependant, le concierge du théâtre, Carry, vit de près le danger, car c'est au moment où il ouvrait une des grilles du Square que le nommé *Rutela* ou *Rupela*, non *gratu* dans l'espèce, s'est abattu derrière son dos.

**

Une rencontre au Chapeau

Voici ce qu'a raconté aux genlarmes de Saumur le scieur de long Guillaume :

Le 16 août, à 7 heures du soir, sur la route de Villeberrier et près du Chapeau, il menait une charrette à bras quand il fut croisé par le sieur Bloudeau, fermier à l'Île-du-Saule, dont le cheval, arrivant à toute vitesse, prit peur devant la charrette du scieur de long et fit un écart. Après avoir calmé sa bête, Bloudeau descendit de voiture, le traita de « trimardier », lui reprocha d'avoir effrayé son animal et termina son apostrophe par une volée de coups de poing qui renversèrent Guillaume, sur la figure duquel Bloudeau aurait imprimé son cachet à coups de talons de botte.

Mais le fermier chanta une autre antienne ne manquant pas de vraisemblance.

Suivant lui, le cheval prit peur à l'aspect de Guillaume étendu ivre-mort sur la route et, dans son écart, jeta son maître hors de sa voiture. Aussitôt relevé, Bloudeau reprocha pacifiquement à Guillaume l'accident survenu. Celui-ci aurait répliqué : « Tu n'as rien à dire, puisque tu ne l'as pas cassé la g... » et, en prononçant ces gracieuses paroles, il levait le poing. Le fermier prit les devants et d'une simple poussée coucha sur la route le charpentier qui ne pouvait se tenir debout. Quant aux blessures qu'il porte au visage, Guillaume les aurait collectionnées dans plusieurs chutes qu'il dut exécuter avant son échouement final sur la banquette de la route.

**

Vol de lapins

Dans la nuit du 22 au 23 août, on a soustrait, dans une cabane dépendant de la maison qu'occupe, en l'Île d'Offard, M^{me} Pimporet, blanchisseuse, cinq lapins estimés 12 fr.

Le voleur est connu. Aussi, nous lui recommandons de précipiter les gibelottes, s'il ne veut être saisi la main sur la queue de la casserole.

UNE PUPILLE GÊNANTE

Par ROGER DOMBRE

Seconde partie

Ils parlèrent de banalités d'abord, puis sérieusement.

D'ailleurs, avec Albéric, la conversation ne pouvait être longtemps banale. Il savait donner au moindre sujet un intérêt captivant.

Gilberte le questionna sur sa famille et le jeune homme parla de sa mère, de ses frères et sœurs avec tant d'amour, il dépeignit si bien leur douce vie, la paix qui régnait sur cet intérieur distingué, beaucoup plus calme et plus simple que celui de M. Simiès, que Gilberte se surprit à l'écouter presque passionnément. Elle tenait ses beaux yeux foncés fixés sur son cousin avec avidité, et n'osant l'interrompre de peur de briser le charme.

A la fin il s'arrêta et dit avec un sourire :

— Mais je vous entretiens là de choses qui vous intéressent peu, ma cousine.

— Vous vous trompez, répliqua-t-elle vivement, vous parlez d'une manière admirable,

vous parlez comme quelqu'un qui a du cœur et... ajouta-t-elle en baissant la voix, je ne suis pas habituée à cela.

Elle poursuivit, comme avec confusion :

— Jadis, un jour, j'ai écouté comme cela votre parole... mais...

— Mais j'ai prêché dans le désert, n'est-ce pas ? c'est ce que vous voulez dire ? fit-il avec un peu de malice dans ses yeux bleus.

— Non, oh ! non, encore une fois vous êtes dans l'erreur ; j'ai profité un an de vos conseils, et puis... j'ai tout oublié ; seulement, si je ne suis pas devenue pire que ce que je suis, c'est à vous que je le dois.

— A moi, non ; puisque je n'ai plus eu place dans votre souvenir pendant sept ou huit années.

Ils gardèrent quelques minutes le silence ; il fixait sur elle son clair regard tandis qu'elle se disait :

— Certainement que l'étourderie de mon âge est une excuse suffisante, mais comment ai-je pu oublier un être tel que lui ? Et c'est lui qui revient à moi, après mon impardonnable négligence, pour rallumer en moi ce qui était éteint ! Hélas ! pourquoi vient-il si tard ?

Elle rompit le silence et lui dit soudain :

— Je vois que vous aimez infiniment les vôtres.

— Comment en pourrait-il être autrement, puisque j'en suis aimé et qu'ils sont bons ?

— Vous êtes heureux, vous ! fit Gilberte avec un soupir d'envie.

Il se mit à rire :

— Vous me dites cela comme il y a sept ans en regrettant de n'avoir ni sœurs ni frères. Mais à présent, n'en êtes-vous pas bien consolée ? La vie ne pèse guère à vos jeunes épaules ; je crois.

— Et si vous vous trompiez ? murmura-t-elle presque bas.

— Allons donc ! Vous êtes orpheline, c'est vrai, mais quels sont les enfants, privés de leur père et de leur mère, qui aient été plus favorisés que vous sous bien des rapports ? Vous avez trouvé dans votre grand oncle, qui vous gâte follement, un second père.

— Ne dites pas cela, dit vivement Gilberte, j'ai peu connu mon père, mais je m'en fais une autre idée que de mon oncle ; il ne ressemblait pas à celui-ci.

Les yeux bleus d'Albéric l'interrogeaient, elle reprit tandis qu'un léger incarnat colorait

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 22 août

La séance est ouverte à 3 heures 1/2, sous la présidence de M. le comte de Maillé. M. Grignon fait fonction de secrétaire.

Le Conseil inscrit au budget un crédit de 4,460 fr. pour installation d'un service d'éclairage électrique au tribunal de Saumur. — Rapporteur, M. Monden de Gennevraye.

M. le président donne lecture d'un vœu formulé par MM. les généraux d'Andigné et de Rochebouët, MM. le comte de Maillé, le comte de Blois, Bodinier, de Terves, G. de Rochebouët, de Livonnière, de Gennevraye, Arnou-Rivière, de Castries, tendant à ce qu'il soit élevé, à Angers, un monument à la mémoire des soldats d'Anjou morts en 1870. La question est soumise à l'étude de la commission.

Après une longue discussion entre MM. de La Bourdonnaye, Boulton, Leroy, Benoist et le général d'Andigné, sur le projet de modification des circonscriptions communales, communes de Saint-Jean-de-la-Croix, Mûrs et Mazé, le Conseil décide que la prairie de Serrant et que le village de la Soulaie feront désormais partie de la commune de Saint-Jean-de-la-Croix.

Acte est donné à M. le Préfet de son rapport sur les Sociétés de secours mutuels, et le Conseil vote le Crédit annuel de 500 francs, plus une subvention de 800 fr. pour la Société des cantonniers du service vicinal.

Il décide l'ajournement au sujet de la transformation en Chambre de commerce de la Chambre consultative des arts et manufactures de Saumur.

Sur rapports de M. de Castries, sont votés : 2,200 fr. pour indemnité de literie aux militaires admis dans la gendarmerie, et 4,000 fr. pour la nouvelle caisse départementale de retraites.

M. des Nouhes, rapporteur. — On inscrit au budget des crédits de 1,000 fr., 400 fr., 4,000 francs pour les orphelinats de Saumur, de la Breille et des Plaines de Pouillé ; une somme de 1,400 fr. en recettes et une autre de 5,200 francs en dépense pour les secours à domicile aux malades et indigents ; un crédit de 19,500 francs pour les comices agricoles, en y adjoignant une somme de 400 fr. à destination du comice de Montrevault, oublié par mégarde dans la dernière répartition. Sur ce dernier point M. du Reau exprime ses vifs remerciements pour cette mesure de bienveillance envers son canton.

Suit une série de questions d'intérêt secondaire exposées par M. le docteur Michalowicz et toutes adoptées dans le sens de la commission : épidémie, hygiène, vaccin, etc., etc.

Pour le laboratoire de chimie, 530 fr. votés. Le Conseil prend acte de la situation du service postal et télégraphique du départe-

ment blanc visage :

— J'aime beaucoup mon oncle, mais je sens que je ne le respecte pas comme je respecterais un père.

— Vraiment ?

— Je le respecte même très peu. Je ne sais comment exprimer cela, je ne me rends pas bien compte de mes sentiments à son égard. C'est un vieillard, mais il n'attire pas la vénération ni l'estime, malgré toute la reconnaissance que je puis ressentir pour lui.

— Tant mieux, pensa Albéric, si elle ne laisse pas cette influence pernicieuse l'envelopper, Dieu soit béni !

— Ce n'est pas seulement de cela que je me plains, reprit Gilberte, ce ne serait là qu'une peine légère. On me fait l'existence la plus rose possible ; depuis plus de dix ans on me fait marcher sur un tapis de mousse, on m'a évité tout chagrin, je puis dire que depuis les premiers jours de mon entrée chez mon oncle, je n'ai jamais pleuré ; on cède à toutes mes volontés et pourtant...

— Eh ! bien ?

— Je n'appelle pas cela du bonheur, ou bien je suis trop difficile. Je me reproche souvent dans mon for intérieur d'être trop exi-

ment, et appuie un vœu du Conseil d'arrondissement de Baugé tendant à établir un service de courrier de Saumur à La Flèche, et un autre du Conseil d'arrondissement de Saumur sollicitant une recette distributive à Vivy; il maintient le crédit de 5,000 fr. alloué pour le harnachement depuis quelques années.

Le crédit de 17,000 francs affecté au dépôt de mendicité d'Angers est maintenu au budget.

Après avoir adopté le rapport de M. le Préfet sur la pêche fluviale, le Conseil rejette la demande des pêcheurs de la Maine, de la Mayenne et de la Sarthe, au sujet de la pêche à l'anguille, pêche qui devrait être autorisée toute l'année.

FONTEVRAULT

Suicide par pendaison

Le mois dernier, Gaillard, marchand de chiffons, habitant les Roches, commune de Fontevault, était déclaré en état de faillite. Vivement affecté de son désastre commercial, il se mit à boire et manifesta fréquemment l'intention de se pendre. Au moment où il exécuta son projet, il était ivre-mort depuis onze jours et, le 20 août, il avait déjà tenté de se pendre dans sa cave.

Le 22 août, vers 3 heures de l'après-midi, le garde-champêtre Coulon, opérant sa tournée, trouva Gaillard accroché à un chêne au moyen d'une guide en corde. Quand on le détacha, le cadavre était rigide et le médecin appelé ne put que constater le décès remontant à plusieurs heures.

Avant de réaliser son idée, Gaillard avait absorbé deux bouteilles de vin blanc.

SAINT-CYR-EN-BOURG

Danger d'aller chercher un mari au cabaret

Dimanche dernier, dans la soirée, la femme Chartrain, de Saint-Cyr-en-Bourg, allait chercher son mari au cabaret tenu par Caillard; et mal lui en prit. Dès son arrivée, la veuve Bourget, belle-mère de l'aubergiste, l'interpella en ces termes: « Veux-tu te sauver, s...! » et, pour appuyer son ordre, administra quatre coups de bâton sur le bras de la femme Chartrain. Celle-ci prétend, en outre, que, après la volée de la veuve Bourget, Caillard la saisit à bras le corps pour la mettre dehors, lui arracha sa coiffe, la bouscula, et enfin lui fit plusieurs blessures légères.

La dame Chartrain porta plainte au parquet de Saumur qui la renvoya aux gendarmes de Fontevault, lesquels ouvrirent une enquête.

Les témoins, interrogés, corroborent, en majorité, les faits allégués par la plaignante. Quant à Caillard, il oppose qu'il est en très mauvais termes avec la femme Chartrain, qu'il est maître chez lui, qu'il avait le droit de l'expulser et que les blessures dont argue la partie adverse, elle se les est faites en luttant

gente, de ne pas savoir me contenter de la félicité présente...

— Parce que vous vivez d'une vie trop factice.

— Peut-être, dit-elle lentement.

— Parce que vous préférez les fruits du monde, autrement dit les fruits de la Mer Morte, à ceux du bonheur calme, tranquille et... sage. Les fruits de la Mer Morte ne satisfont que les yeux, non les lèvres; admirables à l'œil, ils n'offrent au-dedans qu'une cendre amère et décevante.

— Moi, reprit Gilberte en relevant la tête avec passion, j'aime mieux être heureuse beaucoup et peu de temps que goûter une demi-satisfaction qui dure.

— Vous dites cela maintenant que vous sortez à peine de l'adolescence; dans dix ans vous parlerez autrement.

Il prononça ces mots avec une gravité qui impressionna la jeune fille. Il devait avoir raison, bien certainement. Tout ce qu'il disait n'était-il pas parfaitement juste?

Pour la première fois de sa vie, Gilberte se sentit du respect pour un homme et il lui sembla qu'elle n'était pas digne de rencontrer son regard loyal et profond. (A suivre.)

avec son époux qui aidait à sa mise hors du logis.

DOUÉ - LA - FONTAINE

Blessé par un tombereau

Mardi dernier, M. Boutin, pépiniériste à Doué-la-Fontaine, revenait de Brossay avec trois tombereaux chargés de pierres. A l'entrée du bourg de Doués, il voulut saisir par la bride l'un de ses chevaux qui s'efforçait de dépasser l'animal marchant devant lui. M. Boutin manqua son coup et la roue du tombereau lui écrasa l'extrémité du pied droit.

Le médecin qui a pansé le blessé conclut à une incapacité de travail pour plusieurs mois.

NUEIL-SOUS-PASSAVANT

Trio de vagabonds

Avant-hier, la gendarmerie de Nueil a ramassé, devant le château de M. le comte de la Selle, un trio de mendiants, Patry, manoeuvre, Penot, chanteur ambulancier, et Bellard, couvreur, qu'on a dirigés sur la prison de Saumur pour vagabondage et mendicité.

LE VOIDE

Incendie de récoltes

Dans la nuit du 21 au 22 août, vers 1 heure du matin, M. Renou, fermier au bourg du Voide, était avisé, par un voisin, que le feu dévorait un amas de gerbes de blé dans sa cour et le hangar contigu. On cria au feu! mais les gerbes, le hangar converti en bruyère et les instruments aratoires y remisés flambaient comme des allumettes. Il fut impossible de rien sauver et on dut se borner à préserver la maison d'habitation.

La perte, évaluée à 5,750 fr. et couverte par une assurance, comprend 3,000 gerbes, le hangar, une machine à battre, une charrette à bœufs, une voiture avec harnais, un moulin à vanner, 400 fagots, un tas de paille et divers outils agricoles.

La cause de l'incendie est inconnue.

VILLE DU PUY-NOTRE-DAME

Dimanche 26 août 1894

GRANDE FÊTE COMMUNALE

A l'occasion de l'Assemblée de la Saint-Louis

A 1 heure, réunion du Conseil municipal à la Mairie.

A 4 h. 1/4, Revue des sapeurs-pompiers et vu d'honneur, sur la place de la Paleine.

A 4 h. 3/4, Défilé de la Compagnie des sapeurs-pompiers et de la Musique.

A 2 heures, Mât de Cocagne, jeu de la Poêle, jeu des Pots, sur la place du Champ-de-Mars.

A 3 heures, Grandes Courses vélocipédiques, route de la Gare. — Trois courses: 1^o Internationale; 2^o réservée aux vélocipédistes de la commune; 3^o de consolation. — Trois prix pour chaque course.

A 4 heures, Concert donné par la Musique municipale sur le Champ-de-Mars.

A 8 heures, Retraite aux flambeaux.

A 8 h. 1/2, Feu d'artifice de la maison Ruggeri, de Paris.

ANGERS

Retour du 135^e de ligne

Hier matin, vers dix heures et demie, le 135^e de ligne, revenant des manoeuvres de brigade, exécutées avec le 77^e de ligne aux environs de Chalonnes, est rentré à Angers par la route de Nantes.

Comme éclaireurs, roulaient et précédaient, sur quatre vélocipèdes, trois soldats et un caporal.

Violent orage à Angers

Le vent qui, depuis longtemps, se maintenait au sud-ouest, pays de la pluie, était brusquement remonté, mercredi soir, à l'est. On pouvait compter sur le retour du beau temps. Mais le baromètre descendait rapidement; c'était un mauvais présage.

Aussi, dès le milieu de la nuit, les nuages s'amoncelèrent, sillonnés par des éclairs fré-

quents. Bientôt après le tonnerre se fit entendre et l'eau se mit à tomber.

Vers quatre heures, hier matin (jeudi), l'orage redoubla de violence. Les coups de foudre éclataient avec un tel fracas qu'ils faisaient trembler les vitres et les maisons.

Une seconde à peine séparait la lueur de l'éclair et le bruit du tonnerre.

A chaque secousse, les nuages, ébranlés, laissaient choir des torrents de pluie.

Après tout le vacarme produit par cet orage, il fallait compter entendre dire que la foudre avait fait des siennes. Elle a en effet frappé plusieurs maisons de la ville d'Angers.

Vers 3 heures, la foudre est tombée sur la maison portant le n^o 21 de la rue Chef-de-Ville, occupée par seize locataires. Le fluide a pénétré par la cheminée dans une chambre de l'étage supérieur, puis, remontant, est sorti en perçant la toiture.

Au moment de l'accident, les époux Boursier, qui habitent cette partie de la maison, se trouvaient sur le Champ-de-Mars. Ils sont marchands de légumes.

A l'étage au-dessous, qui est le deuxième, une quantité considérable de suie et de débris est tombée dans le foyer. La locataire, M^{me} Genty, éprouva une frayeur bien naturelle; elle a ressenti une forte secousse, mais elle n'a reçu aucun mal.

Au premier étage, M^{me} Crosnier vit jaillir dans la cheminée une flamme très vive.

Quant aux habitants du rez-de-chaussée, ils furent si subitement illuminés qu'ils crurent un instant qu'un incendie venait d'éclater dans la maison.

On estime à une centaine de francs les dégâts occasionnés par cet accident.

Chemin de la Brisepotière, la toiture de la maison habitée par les époux Bernier, marchand des quatre saisons, était également frappée.

A ce moment, M. et M^{me} Bernier étaient eux aussi sur le champ de Mars. Ils constatèrent l'accident quand ils furent de retour.

Au Palais de Justice, les paratonnerres ont dû joliment fonctionner. Pendant plus de deux heures, une forte odeur de soufre s'est répandue dans tout l'édifice. Evidemment, le fluide électrique devait se dégager par les tiges et les conduits en fer.

Pas d'accident de personne nulle part, heureusement.

Un prix de vertu

L'Académie française vient de décerner à M^{lle} Jeanne Brosseau, demeurant à Esvres (Indre-et-Loire), une médaille de mille francs, de la fondation Monthyon.

M^{lle} Jeanne Brosseau a, depuis sa plus tendre jeunesse, consacré tous les instants de sa vie à assister ses parents infirmes.

Le Congrès de la Boucherie

ABAISSEMENT DU PRIX DE LA VIANDE

La chambre syndicale de la boucherie de Paris, d'accord avec les principaux syndicats de boucherie des départements, a décidé de tenir à Paris un congrès, du 22 au 26 octobre prochain, à l'effet de rechercher les moyens propres à faire fléchir le niveau des prix de la viande. On y étudiera notamment l'abaissement des tarifs douaniers, la suppression des octrois et l'abrogation de certaines lois qui entravent le commerce de l'alimentation.

Nous espérons que Saumur se fera représenter convenablement à ce congrès.

La fleur à la mode

La fleur nouvelle, la fleur qui est à la mode depuis quelques jours, c'est le lis du Japon, dont la blancheur a un véritable éclat.

Très connu jusqu'aujourd'hui dans les teintes rosées striées de rouge, il vient d'apparaître chez nos grands horticulteurs, aussi pur que le lis de nos jardins. Son parfum, très doux, est légèrement vanillé.

En achetant les Pilules Suisses, assurez-vous qu'elles proviennent bien de la pharmacie Hertzog, 28, rue de Grammont, à Paris, et qu'elles portent sur l'étiquette le timbre de garantie de l'Etat.

Un oncle de Cochinchine

QUATRE MILLIONS D'HÉRITAGE

Trois orphelins de Brest, M^{lle} Anna Le Hir, âgée de 27 ans, et ses deux frères Charles, 16 ans, et Théophile, 13 ans, viennent d'apprendre la mort, à Saïgon, de leur oncle, M. Stanislas Pelleau, qui leur laisse près de quatre millions.

M. Pelleau avait quitté son pays natal, Saint-Renan, près de Brest, il y a une cinquantaine d'années, pour naviguer comme matelot du commerce; il se fixa à Saïgon, monta une fabrique de vernis et fit fortune.

Il n'écrivait que rarement à son beau-frère, M. Le Hir, et n'avait jamais vu ses neveux.

Devenue orpheline en 1892, M^{lle} Le Hir se plaça comme employée de magasin pour subvenir à l'éducation de ses deux jeunes frères. Le plus jeune est actuellement pupille de la marine.

Pour une fois la roue de la fortune a bien tourné et favorisé de braves gens. M^{lle} Le Hir, qui demeure à Brest, 44, rue de la Fontaine, n'a rien changé à son genre de vie et ne paraît pas du tout troublée par cet héritage.

État-civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 22 août. — Maurice-Eugène Lequeux, journalier, 18 ans 1/2, à l'Hôpital.

Le 23. — Joséphine Franc, épouse de Michel Tessier, chapeletière, 33 ans 1/2, rue Notre-Dame, 63.

CHRONIQUE AGRICOLE

Sur l'institution de chambres d'agriculture et sur l'organisation du conseil supérieur de l'agriculture, présentée par M. le comte de Pontbriand, député.

QUELQUES CONSEILS

Grâce à des efforts persévérants, nos cultivateurs ont pu sortir victorieux de la lutte engagée en 1893 contre la sécheresse, et ils faut espérer qu'ils vont trouver cette année, dans une abondante récolte, la récompense de leurs peines et de leurs fatigues.

Il y a maintenant un enseignement à tirer des épreuves passées.

Ce qui manque partout, ce sont les fumiers. La paille ayant fait défaut, on l'a réservée pour l'alimentation du bétail et on a employé pour la litière tout ce qu'on a pu trouver, de la sciure de bois, des copeaux de bois blanc, de la tourbe, et tout simplement de la terre desséchée.

Bien que la récolte promette beaucoup, il sera prudent d'agir encore comme si elle devait être médiocre, de vivre très parcimonieusement et de réserver ses pailles presque exclusivement pour la nourriture.

Par conséquent, on sera bien avisé de faire des provisions de copeaux et de serrer pendant l'été beaucoup de terre sèche.

Les fourrages mis en terre au printemps, minettes, trèfles violets, trèfles jaunes, ont eu une magnifique levée.

Mais ils ne seront utilisables que l'année prochaine. D'ici là il faudra vivre. Dans bien des pays, on a fait beaucoup de vesces de printemps qu'on fauchera et rentrera pour l'hiver, tandis qu'on nourrira avec des maïs, des moutons de Hongrie et des sarrasins, et des moutons données en vert, en semant successivement ces fourrages de quinzaine en quinzaine afin de les étager jusqu'aux racines.

Le maïs est bon à faucher au bout de trois mois; le sarrasin peut être coupé après deux mois.

Ensuite on sèmera des raves dans les derniers maïs mis en terre; on pourra s'en servir dans les premiers jours de l'automne; cela permettra d'attendre que les betteraves et les carottes soient bonnes à récolter.

Quand on battra les graines, on engrangera avec soin les balles et menues pailles, il ne faut rien laisser perdre; en les mélangeant aux betteraves coupées, elles alimenteront le bétail pendant l'hiver.

Qu'on ne dise pas que l'année sera hors ligne, que les récoltes seront superbes; etc., personne ne le désire plus vivement que nous. Mais on peut se tromper.

En agriculture, il ne faut jamais compter sur le lendemain. En effet, aujourd'hui vous

avez des blés splendides, des vignes chargées de raisins, des arbres fruitiers couverts de fruits : qui nous dit que, demain, tout cela ne sera pas anéanti par deux ou trois heures de grêle ?

C'est pourtant vrai. Demandez aux cultivateurs et aux vigneronns de Notre-Dame-d'Océ, de Saint-Antoine-du-Rocher, de la Membrolle, de Mettray, etc.

Suivez donc ce conseil. Economisez beaucoup vos pailles ; sans diminuer votre bétail, vous arriverez à avoir de reste, à la fin de la campagne prochaine, la moitié du foin et la moitié de la paille, à peu près, qu'on va récolter. Il faut faire des réserves.

La perfection serait d'avoir tenu dans ses granges une année ou au moins une demi-année d'avance, en foin et paille ; alors on voit arriver sans crainte les mauvaises années comme celle de 1893.

Médecine Vétérinaire usuelle

CHEVAL ATTEINT DE BOUTONS SUR TOUT LE CORPS

Quand un jeune cheval est atteint de boutons sur tout le corps et qu'une vive démangeaison les accompagne, il faut tout d'abord les laver avec un peu de savon noir ou avec une solution de potasse du commerce, à 200 grammes pour 10 litres d'eau ; ceci fait, on les oindra avec de la benzine ou, à son défaut, avec du pétrole ordinaire étendu de moitié d'eau.

Si le poulain est à l'écurie, il est nécessaire de laver sa place, râtelier, mangeoire, avec de la chaux vive, car il est à craindre que son mal soit le résultat de ces infiniment petits qui attaquent très souvent les jeunes animaux.

INFLAMMATION AUX MAMELLES DES VACHES

Vos vaches sont atteintes de mamites ou, si vous aimez mieux, d'inflammation de la mamelle.

Cette affection provient très souvent de ce que l'on traite insuffisamment la vache et qu'il reste du lait dans le pis. Tel est le cas quand le veau ne tète pas complètement et que l'on n'a pas le soin de terminer la traite, ou encore de ce que certaines personnes, fatiguées de traire, ne se préoccupent pas de vider entièrement le pis. Enfin, le mal peut être déterminé par un refroidissement, suite d'un courant d'air.

Quand le pis devient dur et enflammé, il faut traire la bête entièrement, quand même le lait sortirait mêlé de sang ou de pus. Ceci fait, oindre le pis avec du miel légèrement tiède, appliquer sur le tout quelques feuilles d'ouate et les maintenir avec un bandage de toile, s'attachant sur les reins d'une part et passant entre les cuisses d'autre part.

L'application du miel ne se fait qu'une fois par jour, mais la traite par une main douce doit se faire au moins deux fois par jour. Si

le trayon tendait à se boucher, on devrait le déboucher avec une plume d'oie percée et enduite d'un peu de graisse ou d'huile d'olives.

Un purgatif salin, 300 grammes de sulfate de soude ou magnésie, en solution dans un litre d'eau, ne peut que contribuer à la guérison.

Si, après huit jours de ce traitement, le mal ne cède pas au miel, on le remplace pendant quatre jours par une onction à l'huile de laurier.

Lorsque le trayon est devenu dur et sans douleur à la pression, il n'y a plus rien à faire.

Les pommades fondantes feraient plus de mal que de bien, car leur action se répercuterait sur la mamelle entière, ce que l'on doit éviter avec soin.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etude de M^e G. BARON, avoué à Saumur.

D'UN JUGEMENT rendu par défaut faute de comparaitre, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du quatre août 1894, enregistré et signifié,

Entre M^{me} Jeanne Mauxion, épouse sans profession de M. Jacques Maslard père, propriétaire, demeurant à Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dives, ladite dame domiciliée de droit avec lui, mais autorisée à résider chez son fils Jacques Maslard, propriétaire au même lieu, et ledit sieur Jacques Maslard père,

Il appert : Que ladite dame Maslard a été séparée de corps et de biens d'avec son mari, ci-dessus nommé, défaillant.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué de M^{me} Maslard, sous-signé.

Saumur, le 24 août 1894.

G. BARON.

Etude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

A VENDRE
A L'AMIABLE

En bloc ou en détail

La Terre de Boumois

Située commune de Saint-Martin-de-la-Place, près Saumur,

Comprenant :

1^o Le château de Boumois et ses dépendances ;

2^o La ferme de Boumois, proche le château, d'une contenance de 7 hectares 50 ares ;

3^o La ferme de la Maison-Neuve, également près le château, d'une contenance de 24 hectares 10 ares ;

4^o Et une maison, au Pont de Boumois, avec 60 ares de terre labourable et près.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser : soit à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Pavée, soit à M^e DEGREZ, notaire, seuls chargés de la vente.

A VENDRE
Vieux Journaux

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LELIEVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER

GRAND IMMEUBLE NEUF

Pour habitation et commerce en gros ou industrie,

Sise à Saumur, près la gare (Maison Chollet)

S'adresser à M. BUREAU, rue Basse-St-Pierre, ou à M^e LELIEVRE.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur, Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

BONNE OCCASION A SAISIR

A CÉDER

Après affaires faites

HOTEL et CAFÉ de la NOUVELLE-GARE.

S'adresser à M. DARNAULT.

Etude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

A VENDRE
A L'AMIABLE

I. Une CLOSERIE, située aux Pâtars, commune de Saint-Martin-de-la-Place, et par extension commune de Saint-Clément-des-Levées, comprenant maison du fermier, servitudes, et 2 hectares 50 ares en terres labourables et près.

II. Et un MORCEAU DE TERRE, situé aux Pironnières, commune de Saint-Clément, contenant 55 ares environ.

Le tout appartenant à M^{me} veuve DOLLIVET, propriétaire à Saint-Clément.

S'adresser au notaire.

SOMNAMBULE SPIRITE

Cartes, Lignes de la main

M^{me} ALEXIS fait partie de la Société du Congrès magnétique de Paris, d'où elle arrive. Profitez de son talent. Allez tous la voir :

Rue de la Petite-Douve, 10, au 1^{er}.

ÉPICERIE NOUVELLE
38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR
E. CHAUVEAU
PRIMEURS (reception tous les jours)
CANTALOUPS, Abricots, Prunes Reine-Claude, Pêches, Amandes vertes, Concombres, Aubergines, etc.
Eau-de-vie blanche pour fruits depuis 1 fr. 50.
Beaux Raisins Chasselas très mûrs, le 1/2 kil. 0 fr. 90

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE PARISIENNE
33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DAGIER
IMBERT Fils
Eau-de-Vie blanche pour Fruits
1,50 - 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises p^t 0,20
SIROPS (garantis pur sucre) : le litre 2 fr. 25
Assortiment complet : 1/2 — 1 40
ABSINTHE PERNOD : le litre 4 »
AMER PICON : — 2 75
RHUM, depuis : — 1 50
Sucre, le kil., 1 fr. 05; Scié, 1 fr. 15

MAISON CRÉMIEUX
27, Rue d'Orléans, 27, SAUMUR
Vêtements complets sur mesure
Tissus dernière Nouveauté
à 35 FRANCS
Livraison rapide. — Coupe réputée sans rivale.

Établissement MAGÉ et CIVRAY
6, Rue des Boires, 3, Rue de la Chouetterie, SAUMUR
INSTALLATION SPÉCIALE
Pour Noces, Banquets et Diners de famille.
Étant définitivement installés, nous pouvons mettre à la disposition des personnes qui voudront bien nous honorer de leur confiance une vaste salle à manger et salle de bal, et un riche salon de réception y attenant, salle de billard, vaste jardin. — On traite à forfait ou en détail, à des prix très modérés. — Location de service à volonté.
La maison se charge aussi des Repas de Noces, Lunchs, en dehors de Saumur.

TENTE-SALON

CHOCOLAT MENIER

La plus grande Fabrique du Monde. — Vente : 50.000 KILOS par jour

ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR
Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)
Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0 35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0 10, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à domicile.
Marmande, 43 degrés. 1.50 le litre (verre compris)
Montpellier, 45 — 1.75 —
Armagnac, 50 — 2.00 —

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.